



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 46
 Nb de membres votants : 53
 (dont 7 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 003-200071470-20230626-DELIB2023081-DE

S'LO Liberté, Égalité, Fraternité

DELIBERATION N°	2023.06.26/81
CLASSIFICATION	3.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle des Fêtes à MONETAY SUR LOIRE, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 19 juin 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Guillaume LACROIX, Jacqueline LAUSTRIAT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Annie-France POUGET, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Joël POIX représentant Annie DEBORBE, Elisabeth THEVENOUX représentant Jérôme LASSOT, François JULLIEN représentant Laurent TALON,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Patrick AUBEL à Guy FRAISE, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Catherine JONET à Roseline GOURDON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Isabelle MOULIN à Aline BONNEAU, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE,

Absents : Pascal BAUDELLOT, Christian BONNET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Louis MERET, Sylvain NAFFETAS, Monique SEROUX,

Secrétaire de séance : Annie-France POUGET

N° 81 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Développement économique – acquisition parcelle de terrain – Saint Léon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et notamment sa compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu la délibération n°2018.06.25/65 du 25 juin 2018 par laquelle le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire des zones d'activité économique,

Vu le projet de développement de la société CARRIER FEIGE RENAUD sur la commune de Saint Léon,

Vu la volonté pour la Communauté de communes d'acquérir en pleine propriété les terrains ci-dessus référencés pour aménager les terrains afin d'assurer le développement économique de la commune de Saint Léon,

Vu les terrains cadastrés F 168 d'une superficie de 37 589 m² situés « Cury » sur la commune de Saint Léon de propriété privée,

Vu la proposition des co-proprétaires, Monsieur Jean-Luc Alizard, Madame Florence Jeanjean, Madame Béatrice Samuel Lajeunesse et Madame Christine Meunier en date du 12 juin 2023,

Vu les crédits inscrits au Budget,

Département de l'Allier
Arrondissement de Vichy

Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

DELIBERATION N°	2023.06.26/81
CLASSIFICATION	3.1

Il est exposé :

Le Président propose à l'assemblée communautaire d'approuver l'acquisition du bien décrit ci-dessous afin d'assurer le développement économique de la commune de Saint Léon en permettant ainsi la faisabilité du projet de développement de la Société CARRIER FEIGE RENAUD implantée à proximité.

Terrain :Lieu-dit « Cury » à Saint Léon
 Parcelle cadastrée :F 168
 Superficie de terrain objet de la cession :37 589 m²
 Prix parcelle à raison de 5 €/m² pour les 10 000 m² de terrains constructibles :50 000 €
 Prix parcelle à raison de 0,45 €/m² pour les terrains restants :12 415 €
 TOTAL :62 415 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition du terrain décrit ci-dessus sis « Cury » à Saint Léon dont les co-proprétaires sont Monsieur Jean-Luc Alizard, Madame Florence Jeanjean, Madame Béatrice Samuel Lajeunesse et Madame Christine Meunier,
- de charger l'Office notarial de Maître Meyzen à Varennes-sur-Allier de représenter la Communauté de communes dans cette affaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document se rapportant à l'affaire, et à régler les dépenses correspondantes.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée par voie électronique le
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

